

Accords douaniers et commerciaux avec les pays hors du Commonwealth, 31 décembre 1961

Pays	Accord	Dispositions
AFRIQUE DU SUD.....	<p>Accord commercial signé le 20 août 1932; en vigueur le 13 octobre 1932.</p> <p>Échange de notes du 2 au 31 août 1935; en vigueur avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 1935.</p> <p>GATT en vigueur le 14 juin 1948.</p>	<p>Échange de la préférence britannique à l'égard d'articles figurant sur les listes. Dénonciation moyennant avis de six mois.</p> <p>Échange du régime de la nation la plus favorisée. Dénonciation moyennant avis de six mois.</p>
ALLEMAGNE (RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE).	GATT en vigueur le 1 ^{er} octobre 1951.	Échange du régime de la nation la plus favorisée.
ARGENTINE.....	Accord commercial signé le 2 octobre 1941; provisoirement en vigueur le 15 novembre 1941.	Échange du régime de la nation la plus favorisée. Dénonciation moyennant avis de trois mois.
AUTRICHE.....	GATT en vigueur le 19 octobre 1951.	Échange du régime de la nation la plus favorisée.
BELGIQUE ET LUXEMBOURG	<p>Convention commerciale avec la Belgique (y compris le Luxembourg et les colonies belges) en vigueur le 22 octobre 1924.</p> <p>GATT en vigueur le 1^{er} janvier 1948.</p>	Échange du régime de la nation la plus favorisée. Dénonciation moyennant avis d'un an.
BIRMANIE.....	GATT en vigueur le 29 juillet 1948.	Échange du régime de la nation la plus favorisée.
BOLIVIE.....	<p>Décret du conseil du 20 juillet 1935, acceptant l'article 15 du traité de commerce conclu entre la Grande-Bretagne et la Bolivie le 1^{er} août 1911.</p>	Échange du régime de la nation la plus favorisée. Dénonciation moyennant avis d'un an.
BRÉSIL.....	<p>Accord commercial signé le 17 octobre 1941; en vigueur provisoirement à compter de la date de sa signature et définitivement le 16 avril 1943.</p> <p>GATT en vigueur le 31 juillet 1948.</p>	Échange du régime de la nation la plus favorisée.
CAMBODGE.....	Accord commercial franco-canadien de 1933 appliqué au Cambodge.	Depuis que le Cambodge a été constitué État indépendant en 1955, le Canada continue de lui accorder les taux de la nation la plus favorisée.
CAMEROUN.....	L'accord commercial franco-canadien de 1933 s'applique au Cameroun.	Depuis que le Cameroun a été constitué État indépendant en 1960, le Canada continue de lui accorder les taux de la nation la plus favorisée.
CHILI.....	<p>Accord commercial signé le 10 septembre 1941; en vigueur provisoirement le 15 octobre 1941 et définitivement le 29 octobre 1943.</p> <p>GATT en vigueur le 16 mars 1948.</p>	Échange du régime de la nation la plus favorisée.
CHINE.....	<p><i>Modus vivendi</i> signé le 26 septembre 1946; en vigueur le 28 septembre 1946.</p>	Échange du régime de la nation la plus favorisée. Dénonciation moyennant avis de trois mois.